



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

100 % CEA



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

COMMUNIQUE REGIONAL GRAND EST

Le : 16 mars 2026

Congés bonifiés : LES AGENTS MIS EN CONCURRENCE !

Au CSAI de la DISP Strasbourg Grand Est du 12 mars 2026, était pour avis, une note visant à instaurer des commissions locales de gestion des congés bonifiés dans chaque établissement.

Ces commissions locales internes seraient chargées d'examiner et de prioriser les demandes de congés bonifiés, par l'instauration de critères, de systèmes de points, dans le but de départager les agents lorsque plusieurs demandes entrent en concurrence.

Résultat du vote :

FO Justice : 3 voix POUR

SPS-CEA : CONTRE

UFAP : CONTRE

CGT : CONTRE

Le vote ayant abouti à une égalité parfaite (3 pour / 3 contre), le Directeur interrégional a décidé de trancher en faveur de l'adoption de la note, permettant ainsi sa mise en œuvre.

Cette note instaure :

- Des commissions locales dans chaque établissement.
- Des quotas de départs en congés bonifiés par service.
- Un classement des agents à partir d'un système de points.

Les agents devront désormais être classés pour savoir qui pourra partir ou non.

Pour le SPS-CEA, les congés bonifiés sont un droit, pas une loterie administrative. Plutôt que de garantir l'exercice normal de ce droit statutaire, l'administration choisit de mettre les agents en concurrence entre eux.

Certains partiront, d'autres devront attendre, d'autres encore verront leurs congés décalés pour "nécessité de service".

Tout cela au nom d'une prétendue « gestion équitable ». Mais chacun sait ce que cela signifie dans la réalité, moins de droits et plus d'arbitraire !

.../...

Ce qui est encore plus inquiétant dans ce dossier, c'est qu'une organisation syndicale a choisi de soutenir ce dispositif.

En votant **POUR**, elle a permis à l'administration de s'appuyer sur ce vote pour imposer cette note.

Les agents apprécieront !

Le **SPS-CEA** a voté **CONTRE**, clairement et sans ambiguïté.

Nous refusons :

- Que les agents soient classés entre eux pour exercer un droit.
- Que des quotas administratifs limitent l'accès aux congés bonifiés.
- Que des critères discutables viennent départager des situations personnelles et familial.

Nous serons particulièrement attentifs à l'application de cette note dans les établissements de la DISP Strasbourg Grand Est.

- Aucune discrimination entre agents ne sera tolérée
- Aucune dérive locale ne passera sous silence

Chaque situation injuste sera signalée et combattue.

Les congés bonifiés ne sont ni un privilège, ni un dispositif que l'on distribue selon un classement administratif.

Ce sont des droits reconnus par des textes !

Le **SPS-CEA** continuera de dénoncer ces pratiques, **Sans compromis.**



Le bureau régional Grand Est